

Dialogue social

Le fossé se creuse entre les praticiens hospitaliers grévistes et le ministre de la Santé

Publié le 13/01/21 - 17h39

La grève des praticiens hospitaliers a été évoquée ce 12 janvier lors d'une séance de question au Gouvernement. L'occasion pour Olivier Véran de rappeler sa position et pour les grévistes de riposter en fixant la 2e journée d'action au 18 janvier.

"*Une discrimination*". C'est par ces mots que la situation des praticiens hospitaliers (PH, lire notre [article](#)) s'est invitée dans l'hémicycle ce 12 janvier. Le sujet a été amené par le député du Loir-et-Cher, Pascal Brindeau (Union des démocrates, radicaux et libéraux). Ce dernier, interrogeant le ministre des Solidarités et de la Santé, a évoqué la grève entamée la veille, "*une grève administrative et dans la continuité du service hospitalier*".

"*Une discrimination très claire*"

"*[Les praticiens hospitaliers] veulent marquer leur incompréhension, leur lassitude et leur colère face aux annonces faites dans le cadre du Ségur de la santé*", a expliqué le député. Pascal Brindeau a alors évoqué l'incompréhension face à la "*discrimination très claire*" liée aux revalorisations de carrière, "*entre les nouveaux PH arrivés après novembre 2020 et les plus anciens, ceux qui ont fait tenir l'hôpital [pendant la pandémie]*", qui seront pénalisés de quatre années d'avancement.

“ *Le Ségur de la santé ne fait que des gagnants, aucun perdant. Personne ne perd quoi que ce soit, tout le monde gagne.*

Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé

Olivier Véran a salué la vocation des soignants mais dénoncé une inexactitude dans les propos du député. "*Le Ségur de la santé ne fait que des gagnants, aucun perdant. Personne ne perd quoi que ce soit, tout le monde gagne*", a assuré le ministre des Solidarités et de la Santé. Il a indiqué également que "*les syndicats minoritaires qui n'ont pas signé l'accord majoritaire il y a quelques mois et qui ont appelé à faire grève [...] le reconnaissent eux-mêmes.*"

Et Olivier Véran de faire les comptes : le Ségur représente 8 millions d'euros (M€) par an investis pour revaloriser les carrières à l'hôpital et "*près d'un demi-milliard*" pour les PH. Selon le ministre, un PH nommé depuis le Ségur, grâce à la suppression des trois premiers échelons, empoche 1 318 euros brut supplémentaire par mois. Pour un PH nommé "*il y a 37 ans*", cette augmentation, liée à la création d'échelons en fin de carrière, se chiffre à 1 723 euros brut. "*Chacun est libre de juger que ça ne suffit pas, il y a des syndicats qui considèrent que pour les PH en milieu de carrière [...] cela reste insuffisant*", a déclaré Olivier Véran, estimant pour ces professionnels l'augmentation "*de 300 à 500 euros brut par mois selon leur ancienneté*".



L'agacement du Ministre ne convainc pas les PH en colère.

Applaudis, salués puis humiliés, les PH continuent de tenir l'hôpital, ils participent une nouvelle fois à l'effort national en faisant la promotion de la [#vaccination](#) et en vaccinant, ils sont en grève mais assignés !
pic.twitter.com/VuZPTRwHrG

— SNPHARE (@SNPHARE) January 13, 2021

Des affirmations qui ont fait réagir les principaux intéressés ce 13 janvier. Dans un communiqué, le Syndicat national des praticiens hospitaliers anesthésistes-réanimateurs élargi (SNPHAR-E) estime qu'Olivier Véran continue "son travail de sape devant la représentation nationale" relatant des "mensonges, ce ne sont pas les syndicats majoritaires qui ont signé, il le sait". Les exemples avancés par le ministre ? "Hors de propos." Le syndicat évoque notamment "celui d'un praticien qui n'existe pas : à 37 ans de carrière, on a au moins 65 ans et en général 67". Il déplore en outre que soit éludé le cas de la "très grande majorité des praticiens, qui n'ont pas eu de hausse de leur salaire mais seulement la hausse d'une prime très médiocre et qu'il vide de son sens".

"Les PH attendent que le ministre prenne ses responsabilités : corriger rapidement l'erreur qui s'est glissée dans le Ségur", conclut le SNPHAR-E. Il annonce dans la foulée que la deuxième journée d'action, dans le cadre de la grève illimitée, est prévue le 18 janvier.

Clémence Nayrac

Les informations publiées par Hospimedia sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contactez Hospimedia (copyright@hospimedia.fr). Plus d'informations sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par Hospimedia dans la rubrique [droits de reproduction](#).

Pas encore abonné à HOSPIMEDIA ?

Testez gratuitement notre journal en vous rendant sur <http://www.hospimedia.fr>

Votre structure est abonné ?

Rapprochez-vous de votre référent ou contactez nous au 03 20 32 99 99 ou sur <http://www.hospimedia.fr/contact>